

	<h1>Fiche signalétique</h1>	<p><b>24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence</b>  <b>Urgence médicale/</b>  <b>Empoisonner le Contrôle:</b>  <b>Dans Les Etats-Unis: Appel</b>  <b>1-800-222-1222.</b></p> <p><b>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</b></p> <p><b>Urgence transport/Centre national de Réponse:</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1-800-535-5053</b>  <b>1-352-323-3500</b></p> <p>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</p>
---	-----------------------------	---

**IMPORTANT:** Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

This Safety Data Sheet is available in American Spanish upon request.  
 Los Datos de Seguridad pueden obtenerse en Espanol si lo riquiere.

<b>Nom:</b>	MONO Acoustical Sealant	<b>Date de Révision:</b>	11/9/2016
<b>Product UPC Number:</b>	063213006955, 063213006900	<b>Supercedes Date:</b>	6/19/2015
<b>Product Use/Class:</b>	calfeutrant	<b>SDS No:</b>	00042435604
<b>Manufactured For</b>	DAP Canada 475 Finchdene Square Unit 5 Scarborough, Ontario M1X 1B7 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	<b>Preparer:</b>	Service des affaires réglementaires
<b>Numéro de téléphone d'urgence:</b>	1-800-535-5053, 1-352-323-3500, 1-800-222-1222		
<b>Coordinateur pour les Fiches de données de sécurité:</b>	MSDS@DAP.com		

## 2. Identification des dangers

**EN CAS D'URGENCE:** Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Peut causer une irritation des yeux, de la peau, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter toute concentration des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes afin d'assurer une ventilation en croisé. Nocif ou mortel si ingéré. Peut affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.

**Classification SGH**

Irritation de la peau, catégorie 2, Irritation oculaire, catégorie 2, STOT, exposition répétée, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI

**Symboles du produit****Mention d'avertissement**

Danger

**MENTIONS DE DANGER SGH**

Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**SGH étiqueter les conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

**Fiche de données de sécurité de prudence SGH**

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Noir de carbone	1333-86-4	10-25	Pas d'information	Pas d'information
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	10-25	GHS02-GHS07	H226-315-319-332-335
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	10-25	GHS02-GHS07	H226-335
Solvant Stoddard	8052-41-3	10-25	GHS08	H304-372
Dioxyde de titane	13463-67-7	10-25	Pas d'information	Pas d'information
Silice cristalline	14808-60-7	10-25	GHS07	H302

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

### 4. Premiers secours

**En cas d'exposition par inhalation:** En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.  
NOTE : Le personnel seulement entraîné devrait administrer la respiration artificielle ou donne de l'oxygène.

**En cas de contact avec la peau:** Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes

persistent, obtenir se soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés.

**En cas de contact avec les yeux:** Si le produit pénètre dans les yeux, lavez immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Pas d'information

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** Porter un respirateur autonome à pression d'air (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection personnel complet. Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés.

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Pas d'information

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables.

## 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Évitez de respirer les vapeurs et ne laissez pas le produit venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez dans un espace bien aéré. Ouvrir toutes les fenêtres et les portes ou utiliser tout autre moyen afin d'assurer une ventilation en croisé et l'entrée d'air frais durant l'application et le temps de séchage. L'odeur n'est pas un critère valable pour déterminer les conditions de danger. Laver vigoureusement après la manipulation.

**Stockage:** Pas d'information

## 8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96**

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH-TLV STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>
Noir de carbone	3 mg/m <sup>3</sup> TWA inhalable fraction	N.E.	3.5 mg/m <sup>3</sup> TWA	N.E.
Dioxyde de titane	10 mg/m <sup>3</sup> TWA	N.E.	15 mg/m <sup>3</sup> TWA total dust	N.E.
Silice cristalline	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction	N.E.	N.E.	N.E.
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	N.E.	500 ppm TWA, 2900 mg/m <sup>3</sup> TWA	N.E.
Triméthyl-1,2,4 benzène	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Triméthyl-1,3,5 benzène	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.

**Conseils supplémentaires:** MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

### Protection individuelle



**Équipement de protection respiratoire:** Dans certaines circonstances, lorsque le niveau anticipé de concentrations en suspension est supérieur aux limites d'exposition permises, il est nécessaire de porter un respirateur purificateur d'air muni d'une cartouche ou d'un filtre à cartouche anti-vapeurs organiques. Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respirateur autonome. Lorsque des larmoiements, maux de tête ou des étourdissements surviennent ou si l'analyse de l'air démontre des niveaux supérieurs de vapeurs ou de brouillard de pulvérisation aux limites permises, porter un respirateur (approuvé NIOSH) installé de façon adéquate durant et après l'application. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m<sup>3</sup>) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



**Protection de la peau:** gants résistants aux solvants



**Protection des yeux:** Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Procurer une fontaine oculaire et un tablier imperméable aux solvants s'il y a risque de contact avec le corps.



**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Caractéristiques:</b>	Gris	<b>Etat Physique:</b>	Pâte
<b>Odeur :</b>	Dissolvant insignifiant	<b>Seuil de l'odeur:</b>	Pas Etabli.
<b>Densité, g/cm3:</b>	1.62 - 1.62	<b>pH:</b>	Pas Etabli.
<b>Point de congélation, ° C:</b>	Pas Etabli.	<b>Viscosity (mPa.s):</b>	Pas Etabli.
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pas d'information	<b>Partition Coeff., n-octanol/water:</b>	Pas Etabli.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas Etabli.	<b>Limites d'explosion, %:</b>	N.I. - N.I.
<b>Plage du point d'ébullition:</b>	N.I. - N.I.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas Etabli.
<b>Minimum Flash Point, °C:</b>	93.3	<b>Pression de vapeur, en mmHg:</b>	Pas Etabli.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas Etabli.	<b>Flash Method:</b>	Pensky-Martens Closed Cup
<b>Densité de vapeur:</b>	Pas Etabli.	<b>Inflammabilité:</b>	Ininflammable
<b>Inflammabilité:</b>	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celui de l'agent propulseur.)

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité :** Stable dans des conditions normales

**Conditions à éviter:** Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Ne pas fumer.

**INCOMPATIBILITÉ:** des acides forts et des bases fortes

**Produits de décomposition dangereux:** Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

## 11. Informations toxicologiques

**Inhalation:** L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation du nez, de la gorge, des poumons et des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon). L'exposition prolongée ou répétée, ou à de fortes concentrations, peut provoquer une dépression du système nerveux central, et entraîner maux de tête, nausées, assoupissements, et vertiges, avec possibilité de narcose. Dans certains cas extrêmes, ceci peut aussi entraîner la perte de conscience.

**Contact avec la peau:** Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété sur la peau peut provoquer une dermatite, ainsi que l'assèchement et la délipidisation de la peau, du fait des propriétés de solvant de ce produit.

**Contact avec les yeux:** Peut causer une irritation des yeux.

**Ingestion:** Nocif ou mortel si ingéré. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux avec vertiges et dépression du système nerveux central. En cas d'ingestion, peut causer diminution de la capacité pulmonaire.

**Cancérogénicité:** Pas d'information

**RISQUE DE SANTE CHRONIQUE:** Un contact prolongé et répété avec la peau peut causer un dégraissage de la peau qui peut dégénérer en dermatite. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux

humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérigène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérigène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. L'inhalation excessive et répétée aux vapeurs de solvants peuvent causer une arythmie cardiaque. AVIS : Selon les rapports, une exposition professionnelle excessive et répétée aux solvants a été associée à des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Les symptômes incluent : la perte de mémoire, la perte de capacité et la perte intellectuelle de coordination. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant les vapeurs de ce produit peut être nocive, voire mortel.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:** Oeil le Contact, Inhalation, Peau le Contact

#### Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
1333-86-4	Noir de carbone	>8000 mg/kg Rat	>3000 mg/kg Rabbit	> 20 mg/L
95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	3280 mg/kg Rat	>3160 mg/kg Rabbit	10.2 mg/L Rat
108-67-8	Triméthyl-1,3,5 benzène	3280 mg/kg Rat	>3440 mg/kg Rat	24 mg/L Rat
8052-41-3	Solvant Stoddard	>7000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	21 mg/L Rat
13463-67-7	Dioxyde de titane	>10000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
14808-60-7	Silice cristalline	500 mg/kg Rat	>2000 mg/kg	>20 mg/L

N.I. = Aucune information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Informations sur l'évacuation:** Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets. Disposer des liquides dans un site d'enfouissement est interdit. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 14. Informations relatives aux transports

**Précautions de transport spéciaux:** Pas d'information

<b>DOT Numéro UN/NA:</b>	Pas Applicable
<b>approprié Nom d'expédition:</b>	Pas Régulé.
<b>Nom technique:</b>	Pas Applicable
<b>Catégorie de risque:</b>	Pas Applicable
<b>Sous-classe de danger:</b>	Pas Applicable
<b>Groupe d'emballage:</b>	Pas Applicable

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

#### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6

#### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA 12(b) dans ce produit.

#### CALIFORNIA PROPOSITION 65 CARCINOGENS AND REPRODUCTIVE TOXINS

**DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:** Avertissement: Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme étant associés au cancer, aux malformations congénitales et à des problèmes de reproduction. AVERTISSEMENT ! Les produits chimiques listés ci-dessous et contenus dans ce produit sont reconnus par l'État de la Californie pour causer le cancer:

### Règlements internationaux : Comme suit -

#### SIMDUT canadien:

Cette FTSS a été préparée conformément aux règlements sur les produits contrôlés sauf pour l'utilisation du titre 16.

Code SIMDUT Pas d'information

**16. Autres informations**

**Date de Révision:** 11/9/2016 **Remplace:** 6/19/2015

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
 01 - Product Information  
 02 - Hazards Identification  
 09 - Physical & Chemical Information  
 11 - Toxicological Information  
 14 - Transportation Information  
 16 - Other Information  
 Substance Regulatory CAS Number Changed  
 Substance Hazardous Flag Changed  
 Substance Hazard Threshold % Changed  
 Statement(s) Changed

**Fiche de données de sécurité créé(e) par:** Service des affaires réglementaires

**Evaluations HMIS:**

<b>Santé:</b>	2	<b>Inflammabilité:</b>	1	<b>Réactivité:</b>	0	<b>Protection individuelle:</b>	X
---------------	---	------------------------	---	--------------------	---	---------------------------------	---

COV exempt d'eau et de solvant, g/L:155.0

COV du matériau, g/L:155

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, wt/49.5 wt%:

**Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

GHS02



GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.